A-URUNDI

Ruanda. ore: Ruhengeri

P.V -No 355/40V

Ruhengeri

Date d'arrestation :

Transmis à Monsieur le Jus Gulund de Solice à Ruheugen Rulemperi , le 31 mai 1955

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police padiciaire

PRO JUSTITIA

Prévenu:

Ruhumuliza.

Prévention:

Di Lournement

Plaignant:

Rubumba

Objets saisis:

4/01/2

Observations:

L'an mil neuf cent 50 cinq le Vingt sixième vers 15,1/2 heures.

Devant Nous Devisachez A. Commissaire de

Police-Officier de police judiciaire, à compétence générale. à Ruhengori, nous trouvan à Ruhengeri .comparait le nommé Rubumba, fils de Bigirimana + et de Zyirakwye ev., originaire de Gasanze, Mulera, Ruhengeri, et y résidant, munyarw. muhutu/ des abungura, agé de 5 ans, marié à 2 femnes, 4 enfants, mécanicien à la firme ETIRU, qui serment prêté déclare:

D.: Au mois déaout 1954 j'ai remis mon vélo au nommé Ruhumuliza afin d'y faire des réparations. J'ai même payé anticipativement la somme de frs. 110, - en avance sur les réparations à faire. Ruhumuliza devait réparer le moyeux, les freins et voir s'il manquait autre chose encore. J'ai été souvent réclamer chez lui afin de ravoir mon vélo, mais chaque fois il me répondait que les pièces devant servir à la réparation manquaient toujours. Ensuite il a été emprisonné pour un fait semblable, je crois. Maintenant que j'apprends qu'il est libéré et comme il ne sait ou ne veut toujours pas réparer non vélo, je viens déposer plainte.

Ayant donné traduction de la présente décharation, le comparant perisiste et illettré appose l'empreinte de son po ce.

Comparait de suite le nommé Ruhumuliza, fils de Haniurwenda ev. et de Bakundakabo ev., originaire de Karama, Mulera, Ruhengeri, et y résidant, unyarw. muhutu, des abasindi, agé de 20 ens, marié, un enfant, réparateur de vélos pour son propre compte.

Q.: Reconnaissez vous avoir eu un vélo à réparer du nommé Rubumba.

R.: Oui

Q.: Pourquoi ne le réparez vous pas.

R.: NWW Je n'ai plus l'argent pour faire les réparations.

Q.: Pourquoi avez vous été comdamné précédement

R.: D'abord pour non p iement de l'impot de capitation ensuite pour un vélo cue l'on m'avait confié dans un cas simi re et qui a disparu.

Q.: Je crois plutôt que vous avez vendu le vélo en mièces de

R.: Non il a ét volé. Q.: Que comptez vous faire concernant ce vélo. R.: Si je pouvais travailler afin de gener suffisament d'argent, rerais.	*
Ayant donné traduct ong de la présente déclaration, le comparant pe et illettré appose l'empreinte de son pouce.	
He have now be assisted and some formation	
He pure que le présent proces verbal est suriere. Officier de Police Hickiani	- 10
Andrew ?	

	+ 1 + 4
	*** - ** - *

P. V. No 355/40 V

RUANDA-URUNDI

Procès - Verbal de Saisie

L'an mi	I neuf cer	nt cinqu	ıante Ci	nq	, 1	e trai	nt e	t uni	ème ;	jour du mo	is de mai		
Nous		Officier de Police Judiciaire											
à Compétence générale à										, verbalisant dans l'affaire			
à charge de	Ruhumu	liza	Call	ixte									
	avons procédé à la saisie de un vélo apartenant à Pubumba												
avons procede e	ra barore			· «p	C. 00	IICALI U	a 1	a bamo		(p)			
											O CONTRACTOR OF THE STATE OF TH		

ROSCO TO THE TOTAL TRANSPORT											Ann market mental		
											C. C		

MANAGEMENT CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR													

	Je i	ure o	nue le	nrés	ent	nrocé	s-Ve	mhal	ac+	sinoèna			
Je jure que le présent procés-Verbal est sincère L'Officière de Police Judiciaire.													
										iciaire.			
L objet	saisi	est	esont inscr	it 2	u R. C). S. sous	le nº.	163.					

L'Officier de Police Judiciaire,

Dont acte.